

<https://www.agoras2019.fr/spip.php?article575>



Communiqué de Presse : Procès Samuel Paty

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 1er janvier 2025

Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés

Communiqué de l'APHG Lorraine

Procès Samuel Paty

Un verdict à la hauteur des attentes des enseignants.

4 ans que nous attendions ce verdict.

4 ans que nous honorons chaque année la mémoire de notre collègue sans pouvoir répondre à la question de nos élèves : quelle peine pour les prévenus ?

4 ans que nous sommes plus exigeants dans nos cours sur la liberté d'expression, de peur de voir une telle cabale se reproduire.

C'est donc un soulagement de voir les deux responsables de la campagne de haine, le père de l'élève déjà inculpée, et l'agitateur islamiste, condamnés, en première instance, à une peine plus lourde que celle demandée par le parquet.

Respectivement à 13 et 15 ans de réclusion criminelle.

Ce verdict, même s'il fait l'objet d'un appel, est également une victoire pour la défense de nos valeurs républicaines.

Une occasion de rappeler, face à tous ceux qui contestent les chapitres enseignés, que les contenus de nos programmes scolaires ne sont pas négociables, de même que notre liberté pédagogique : ingénieurs de nos disciplines, formés pour choisir des documents pertinents suscitant la réflexion des élèves, il est hors de question que nous tirions un trait sur nos compétences et nos missions pour ne pas froisser les sensibilités politiques ou religieuses des parents.

Parce que tout recul serait, pour les islamistes comme d'autres parents extrémistes, une victoire.

Nous continuerons à enseigner scientifiquement la totalité des programmes scolaires car tout recul équivaldrait à tirer un trait sur le caractère national de l'éducation. .